

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 4 janvier 2018 à 18 h 30

L'an deux mil dix-huit et le quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

PRÉSENTS : Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Béatrice Loison à Michel Millot, Thierry Loison à Richard Verdier.

ABSENT(S) : Florian Poudevigne.

Secrétaire de séance : Myriam Le Boulch.

Assistants : Christine Fabrègues, Nadine Poutas.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- 1. Mise en place du R.I.F.S.E.E.P. : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel).**

Rapporteurs : Bruno Tufféry, Gérard Sautel

- 2. Exercice du droit de préemption sur une maison à usage d'habitation 238 Route de Bagnols « Les Hors », avec terrain attenant figurant ainsi au cadastre : Section A / N°1922 / Lieudit Route de la gare / Superficie totale de 00 ha 14 a 34 ca.**

Rapporteur : Bruno Tufféry

- 3. Aménagement du Centre-Bourg :**

- **Approbation du projet ;**
- **Plan de financement prévisionnel ;**
- **Demandes de subventions dont Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018.**

Rapporteurs : Bruno Tufféry, Gérard Sautel, Patricia Vaz

- 4. Adhésion de la commune de Fontarèches au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG).**

Rapporteur : Bruno Tufféry

1 Mise en place du R.I.F.S.E.E.P. : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel)

Rapporteurs : Bruno Tufféry, Gérard Sautel

Sur rapport de M. le Maire et de l'Adjoint délégué aux Ressources humaines :

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel avec mise en place :

I) de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) selon les Articles 1 à 8 de la délibération ;

II) du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) selon les Articles 1 à 7 de la délibération.

2 Exercice du droit de préemption sur une maison à usage d'habitation 238 Route de Bagnols « Les Hors », avec terrain attenant figurant ainsi au cadastre : Section A / N°1922 / Lieudit Route de la gare / Superficie totale de 00 ha 14 a 34 ca

Rapporteur : Bruno Tufféry

M. le Maire expose l'intérêt et les enjeux de cette acquisition.

Cette parcelle, dont la position stratégique à proximité immédiate du centre ancien et qui jouxte le parking actuel, permettra :

- de doubler à minima la capacité de stationnement ;
- d'améliorer la sécurité d'accès et de sortie pour les véhicules ;
- de faciliter le fonctionnement des commerces (boulangerie/épicerie,...) qui doivent s'implanter à proximité immédiate.

Considérant, l'absence de propriété foncière de la commune dans cette zone.

Considérant le Plan de Circulation, de Stationnement et d'Accessibilité réalisé par le bureau d'études Indiggo en 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre » :

- ***décide d'acquérir par voie de préemption une maison à usage d'habitation 238 Route de Bagnols « Les Hors », avec terrain attenant figurant ainsi au cadastre : Section A / N°1922 / Lieudit Route de la gare / Superficie totale de 00 ha 14 a 34 ca appartenant à M. Patrick Godard.***
- ***précise :***
 - *que la commune achète au prix figurant dans la Décision d'Intention d'Aliéner (DIA), la vente se fera au prix principal de CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT EUROS (189 500 €) indiqué dans la DIA ;*
 - *qu'un montant de CINQ CENT EUROS (500 €) sera payé en remboursement des frais de compromis ;*
 - *que les frais de Notaire seront à la charge de la commune.*

- ***Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.***

La dépense résultant de cette acquisition sera inscrite au Budget Primitif 2018.

3 Aménagement du Centre-Bourg :

- **Approbation du projet ;**
- **Plan de financement prévisionnel ;**
- **Demandes de subventions dont Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018.**

Rapporteurs : Bruno Tufféry, Gérard Sautel, Patricia Vaz

- **Approbation du projet**

Exposés des motifs

M. le Maire rappelle (a) la nature du projet initial et précise (b) les opérations liées à l'avenant.

- a) Dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation du centre du Village, mais également dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie, la Commune a décidé d'aménager le Centre-bourg comprenant la Grand-rue et les abords de la mairie.

L'objectif de cet aménagement est multiple :

- mettre en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) la Mairie et ses abords ;
- relocaliser l'agence postale communale au sein des locaux de la Mairie ;
- requalifier la place de la fontaine et valoriser le lavoir et ses abords ;
- résoudre le problème de ruissellement pluvial et reprendre le réseau d'assainissement ;
- embellir l'aspect général de la voie et des abords qui sont au cœur du Village.

Cette opération est également liée à la réfection des réseaux d'eau potable par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) du Haut-Gard.

- b) L'aménagement du Centre-bourg et la mise en accessibilité aux PMR de la mairie vont entraîner une réduction sensible du nombre de places de stationnement dans le vieux village aux rues pavées.

À proximité immédiate du centre ancien, la Commune dispose d'un parking réduit d'environ 20 places. Dans le cadre du Plan de Circulation, de Stationnement et d'Accessibilité réalisé par le bureau d'études Indiggo en 2010, l'opportunité se présente d'acquérir, par préemption, le terrain de 1434 m² qui jouxte le parking avec la maison qui s'y trouve pour la somme de 200 000 €. Cette acquisition permettrait de doubler à minima la capacité de stationnement et aussi d'améliorer la sécurité d'accès et de sortie pour les véhicules. L'extension de capacité du parking facilitera également le fonctionnement des commerces (boulangerie/ épicerie, ...) qui doivent s'implanter à proximité immédiate.

- **Plan de financement prévisionnel de l'opération (avenant n°1 extension/sécurisation du parking)**

M. le Maire présente le plan de financement qui suit :

EXTENSION/SÉCURISATION PARKING (avenant n°1)					
DÉPENSES	en €	RECETTES	en €	Pourcentage des travaux	Pourcentage des travaux + achat
Achat	200000,00	Emprunt	200000,00		58%
Travaux d'aménagement parking HT	147530,25	Subvention État (DETR ou FSIPL)	59012,10	40%	17%
TVA	29506,05	Subvention Région	39833,17	27%	11%
		Subvention Département	22129,54	15%	6%
		Fonds de concours Agglomération	12530,00	8%	4%
		Subvention SMEG30	4057,80	3%	1%
		FCTVA	24200,86	16%	7%
		Autofinancement	15272,83	10%	4%
TOTAL AVENANT n°1 TTC	377036,30	TOTAL	377036,30	120%	
				correspondant à 100 % des travaux HT et 20 % de TVA	

- **Plan de financement prévisionnel global rectifié**
M. le Maire présente le plan de financement qui suit :

PLAN DE FINANCEMENT RECTIFIE au 04/01/2018				
DEPENSES	en €	RECETTES	en €	Pourcentage des travaux
Mairie		Emprunt pour travaux	50000,00	5,31%
Travaux de mise en conformité PMR	143192,00	Subvention État (DETR ou FSIPL)	376298,00	40%
Travaux de mise en conformité Mairie	116808,00	Subvention Région	254001,15	27%
Sous total travaux Mairie	260000,00	Subvention Département	141111,75	15%
Honoraires Maîtrise d'œuvre	23750,00	Fonds de concours Agglomération	12530,00	1,33%
Total HT Mairie	283750,00	Contrat de ruralité	100000,00	10,63%
VRD		Réserve ministérielle	5000,00	0,53%
Place de la mairie et lavoir	153713,00	Subvention SMEG30	15209,40	1,62%
Grand-rue	154065,00	FCTVA	154319,81	16,40%
Réseau assainissement eaux usées	68741,00	Autofinancement	20423,89	2,17%
Réseau eaux pluviales	37685,00	SOUS-TOTAL	1128894,00	120%
Réseau éclairage	13939,50	Emprunt pour achat parcelle	200000,00	correspondant à 100% des travaux HT et 20% de TVA
Travaux d'aménagement parking (hors réseau d'éclairage)	142458,00	TOTAL	1328894,00	
Réseau éclairage parking	5072,25			
Frais d'installation	2800,00			
Sous total VRD	578473,75			
Honoraires + SPS	46303,51			
Imprévus	32217,74			
Total HT VRD	656995,00			
TOTAL HT PROJET CENTRE-BOURG	940745,00			
TVA	188149,00			
TOTAL TTC	1128894,00			
Achat parcelle parking	200000,00			
TOTAL avec achat parcelle	1328894,00			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre » :

- ✓ **d'approuver le projet rectifié d'aménagement du Centre-bourg ;**
- ✓ **d'approuver le coût prévisionnel de l'extension/sécurisation du parking (achat parcelle inclus) pour un montant de 377 036,30 € TTC et son plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**
- ✓ **d'approuver le coût prévisionnel du projet global rectifié pour un montant de 1 328 894 € TTC et le plan de financement rectifié tel que présenté ci-dessus ;**
- ✓ **d'autoriser M. le Maire à demander toutes subventions et signer toutes pièces se rapportant à ces demandes ;**
- ✓ **d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

4 Adhésion de la commune de Fontarèches au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG)

Rapporteur : Bruno Tufféry

Vu la délibération de la communes de Fontarèches en date du 09 novembre 2017 sollicitant son adhésion au SIIG ;

Considérant que le Comité syndical du SIIG en sa séance du 13 décembre 2017 s'est prononcé favorablement à cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter : l'adhésion de la commune de Fontarèches au SIIG ;**
- **de modifier : l'article 1 (constitution) et l'article 5 (comité syndical : représentation) des statuts du SIIG.**

La séance est levée à : 19 h 43

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Myriam Le Boulch	Bruno Tufféry
	